



Deux mutuelles en même temps???

Par **brindepaille**, le **18/02/2009** à **17:11**

Bonjour,

Je dispose de deux mutuelles car celle de mon travail m'a été imposée et je n'ai pas voulu résilier la mienne qui rembourse bien mieux....

La sécu transmet les infos directement à ma mutuelle du travail mais en cas de dépassement d'honoraires est-ce que je peux m'adresser à mon autre mutuelle pour un remboursement? La Sécu m'a répondu qu'il fallait leur en déclarer une comme prioritaire, quelle est la marche à suivre? Je suis un peu perdue là.... D'autant que pour les frais dentaires et orthoptie je m'adresse à ma mutuelle personnelle qui rembourse bien mieux, est-ce légal?

Merci